

AVIS DE COURSE
CLASSIQUE ALPICOISE

5B

09/10/2022

Yacht Club du Pecq
1 Bd de la Libération, 78230 le Pecq

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

- 1/ Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...) Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
- 2/ Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- 3/ Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - la réglementation de la navigation fluviale, de plus :
 - les navires commerciaux sont prioritaires
 - les pratiquants d'aviron peuvent traverser la zone de course

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le jour de la compétition sur le groupe WhatsApp dédié : (QR Code ci-dessous)
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://chat.whatsapp.com/EgJVneFFof58IHnhmWLqS1>



3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe WhatsApp dédié :
<https://chat.whatsapp.com/EgJVneFFof58IHnhmWLqS1>
(QR Code ci-dessus)
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Une bourse aux équipiers est disponible : (QR Code en annexe B)
<https://chat.whatsapp.com/CHUjzPLLmRL8MiraPM12ma>

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - aux bateaux suivants en règle avec leur autorité nationale
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux : Dériveurs; Quillards VL; et aux bateaux du système à handicap OSIRIS d'une longueur maximale de 8 mètres.
Attention : La mise à l'eau des quillards n'est pas possible au YCP. L'accès le plus proche est le CVBM à Montesson.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant »
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.3.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire par e-mail à : joye.eric@club-internet.fr
- 4.5** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : www.ycpecq.fr
- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.8** Le nombre maximal de bateaux inscrits est de 50.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** L'intégralité des droits perçus par l'autorité organisatrice seront reversés à une oeuvre caritative.

Les droits à payer sont de **15,00€ minimum** par bateau.
(Il est possible de verser un montant supérieur)

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des vêtements que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

- 8.1** Il est possible de venir stationner les bateaux dans l'enceinte du club la veille.
Contacter : president@ycpecq.fr

	De	À
Accueil, inscriptions, grutage	8h30	10h00
Briefing	10h00	10h15
Mise à disposition	10h30	
Pause déjeuner	12h00	13h30
Mise à disposition	14h00	
Remise des prix	17h00	

- 8.2** Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**

11 LIEU

- 11.1** Yacht Club du Pecq, 1 Bd de la Libération, 78230 Le Pecq
- 11.2** L'annexe A indique l'emplacement de la zone de course en jaune

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.
La ligne de départ est matérialisée entre la vigie comité (arborant les pavillons de procédure de départ) et la ligne blanche sur la rive opposée.
La ligne d'arrivée est identique à la ligne de départ.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

Le système de classement est le suivant :

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 Le score d'un bateau dans un groupe doit être le total des scores de ses courses.
Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

14.4 Dans le cas où le nombre de bateaux dans une classe est insuffisant pour établir un classement officiel (moins de 5), le comité de course se réserve le droit de regrouper les classements de plusieurs classes dans un seul classement sous le système OSIRIS.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Les bateaux de sécurité de la compétition sont de type rotomoulé et de couleur orange

16 BATEAUX PRÊTÉS

Le YCP met sa flotte de dériveurs à disposition de ses membres.

Pour réserver un bateau, contacter : ecole-voile@ycpecq.fr

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Une récompense sera attribuée au 1er, 2ème et 3ème

Des lots pourront être distribués à tous les participants.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les remorques devront être stationnées en épi sur le quai, derrière la vigie comité.

- Les voitures devront être stationnées en dehors de l'enceinte du club.

- Il n'est pas possible de gruter les quillards au YCP

Pour plus d'informations, vos contacts :

Jerome Martin, Président

president@ycpecq.fr

Eric Joye, Trésorier

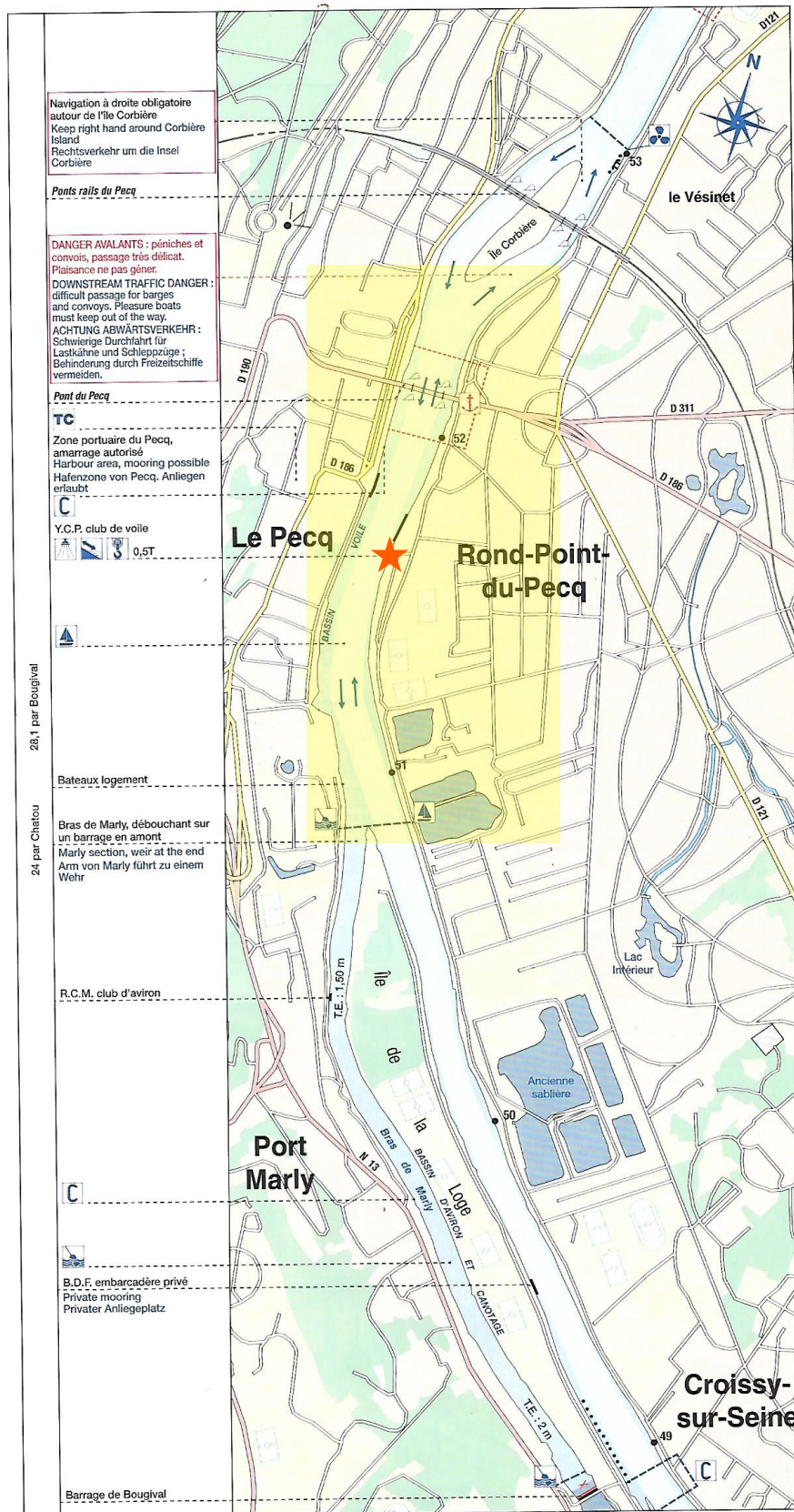
joye.eric@club-internet.fr

Elie Sedjerari, RCC

elie.courrier@gmail.com

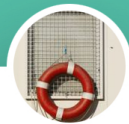
ANNEXE A

Zone de course



ANNEXE B
Bourse aux équipiers

<https://chat.whatsapp.com/CHUjzPLLmRL8MiraPM12ma>



Bourse aux équipiers YCP

Groupe WhatsApp



Scannez ou chargez ce code QR avec la caméra
de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.